



DIRECCTE de Picardie

DR Pôle emploi Picardie

DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS ET OFFRES COLLECTÉES PAR PÔLE EMPLOI EN PICARDIE EN AVRIL 2014

Avertissement :

Les données présentées concernent les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi.

La notion de demandeurs d'emploi inscrit à Pôle emploi est une notion différente de celle du chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) : certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à Pôle emploi.

Au-delà des évolutions du marché du travail, différents facteurs peuvent affecter les données relatives aux demandeurs d'emploi : modifications du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, comportements d'inscription des demandeurs d'emploi ...

Demandeurs d'emploi de catégorie A (demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et personnes sans emploi)

Fin avril 2014, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A inscrits à Pôle emploi s'établit à 111 518 en Picardie, chiffre en baisse de -0,4% par rapport au mois précédent et en progression de +0,8% sur un an. En France métropolitaine, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A augmente de 0,4% par rapport à fin mars 2014, et s'accroît de 3,5% annuellement.

Le département de l'Aisne est le seul à enregistrer ce mois-ci une légère progression de +0,3% des demandeurs d'emploi en catégorie A (+124 personnes), à l'inverse des deux autres départements, la Somme et l'Oise enregistrant des diminutions respectives de -0,4% (-132 personnes) et de -0,9% (-401 personnes).

La demande d'emploi reste stable par rapport au mois dernier en ce qui concerne les hommes et connaît une baisse chez les femmes (-0,8%), ce qui représente ces douze derniers mois respectivement +1,7% chez les premiers, et -0,2% chez les secondes.

Les moins de 25 ans enregistrent une baisse de -1,8% soit -7,4% annuellement. Les 25-49 ans enregistrent ce mois-ci une diminution de -0,1% (+0,3% en évolution annuelle), tandis que les plus de 50 ans connaissent une situation difficile avec un accroissement de +0,2% de la demande (+10,6% sur un an).

Demandeurs d'emploi de catégorie ABC (demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, personne sans emploi ou exerçant une activité réduite)

Le nombre des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie ABC s'établit dans la région à 166 551, soit en augmentation de +0,3% par rapport à mars dernier, et en progression de +2,1% en un an. Au niveau national, la hausse mensuelle est de 0,7%, soit +4,2% sur un an.

A fin avril, seul le département de la Somme connaît une diminution de -0,1%, les deux autres départements enregistrent des augmentations respectives de 0,3% dans l'Oise, et 0,7% dans l'Aisne.

La hausse de la demande d'emploi est de +0,7% chez les hommes alors que la situation des femmes reste stable (annuellement, +3,0% chez les premiers, et +1,2% chez les secondes). Seuls les moins de 25 ans connaissent un fléchissement de -0,6% (-6,1% annuellement). Chez les 25-49 ans on enregistre une hausse de +0,5% (+2,0% sur un an). Les seniors pour leur part enregistrent une variation mensuelle de +0,6% (+10,7% en un an).

Le nombre de demandeurs d'emplois inscrits à Pôle emploi en catégorie ABC depuis un an et plus croît de +0,6% (soit +433 personnes) par rapport à mars dernier, et augmente fortement ces douze derniers mois (+8,2%). Les demandeurs d'emploi inscrits depuis moins d'un an connaissent une légère hausse ce mois-ci de +0,1% (+24 personnes), soit une évolution annuelle de -2,8%.

Les entrées et sorties de Pôle emploi

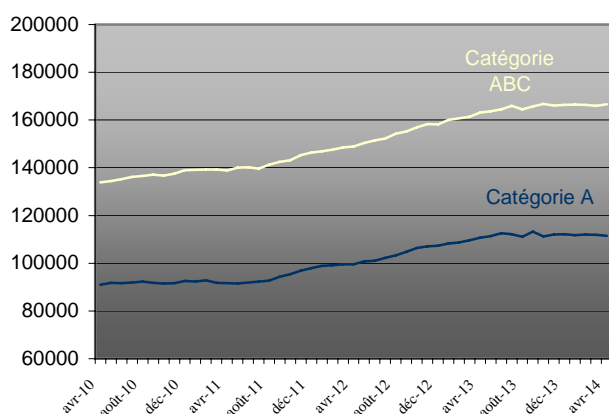
En Picardie, on enregistre une augmentation des inscriptions à Pôle Emploi ces douze derniers mois (+3,9%), avec simultanément une progression notable des sorties (+11,1%). Ces dernières suivent la même tendance quelque soit le motif de sortie, seuls les autres cas diminuent légèrement, tandis que les inscriptions à Pôle emploi fluctuent différemment selon les raisons de leur admission.

Les offres collectées par Pôle emploi

En Picardie, les offres d'emploi collectées par Pôle emploi diminuent de -1,9% sur un an. Seules les offres d'emploi de plus de six mois progressent (+12,7%), les offres temporaires et occasionnelles diminuant ces douze derniers mois respectivement de -7,5% et -22,8%.

DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS ET OFFRES COLLECTÉES PAR PÔLE EMPLOI EN PICARDIE EN AVRIL 2014

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi Catégories A et ABC (en cvs)



Fin avril 2014, la région Picardie compte 111 518 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A, chiffre en baisse de -0,4% par rapport au mois précédent, et en hausse annuelle de +0,8%. En France métropolitaine, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A augmente de 0,4% comparé au mois dernier et enregistre une hausse annuelle de +3,5%.

Par ailleurs, la Picardie compte 166 551 demandeurs d'emploi inscrits en catégorie ABC, soit en augmentation de +0,3% par rapport à mars dernier et en progression de +2,1% en un an. Au niveau national, les évolutions mensuelles et annuelles sont en hausse (+0,7% sur un mois, +4,2% sur un an).

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi

Données cvs	Avril 2013	Mars 2014	Avril 2014	Variation sur un mois	Variation sur un an
Picardie					
Catégorie A	110 631	111 929	111 518	-0,4	0,8
Catégorie BC*	52 521	54 065	55 033	1,8	4,8
Catégorie ABC	163 151	165 994	166 551	0,3	2,1
Catégorie D*	8 014	9 197	10 016	8,9	25,0
Catégorie E*	10 211	12 204	12 482	2,3	22,2
Catégorie ABCDE	181 376	187 395	189 050	0,9	4,2
France métropolitaine (CVS-CJO)					
Catégorie A	3 249 900	3 349 300	3 364 100	0,4	3,5
Catégorie BC	1 533 600	1 600 200	1 621 800	1,3	5,8
Catégorie ABC	4 783 500	4 949 500	4 985 900	0,7	4,2
Catégorie D	264 100	279 800	282 200	0,9	6,9
Catégorie E	349 700	392 400	394 700	0,6	12,9
Catégorie ABCDE	5 397 300	5 621 700	5 662 800	0,7	4,9

Source : STMT - Pôle emploi, DARES. Calcul des cvs : DIRECCTE Picardie / ESE, DARES.

Unités : variations en %

(*) Du fait de la faiblesse des effectifs de certaines catégories, les évolutions mensuelles peuvent être heurtées, et doivent être interprétées avec prudence

Avertissement

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les radiations administratives prennent effet à la date de leur notification, et non plus à la date du manquement qui les motive. Ce changement de règle a eu un impact à la baisse sur le nombre de radiations administratives et donc le nombre de sorties totales en janvier 2013. A partir du mois de février 2013, le nombre de radiations administratives retrouve, en moyenne, un niveau correspondant à celui qui aurait été observé si les règles n'avaient pas été modifiées.

Par ailleurs, ce changement de règles a modifié la saisonnalité du nombre de radiations administratives. Du fait d'un recul limité pour estimer l'effet de cette nouvelle saisonnalité, la série corrigée des variations saisonnières peut présenter à compter de janvier 2013 un caractère plus heurté que par le passé.

Avertissement : En raison de la défaillance dans l'acheminement d'une partie des messages de relance envoyés aux demandeurs d'emploi lors de la campagne d'actualisation du mois d'août 2013, le nombre des sorties pour défaut d'actualisation enregistrées au mois d'août 2013 a été inhabituellement élevé, ce qui a eu un impact à la baisse sur le nombre de demandeurs d'emploi inscrits fin août 2013.

1 - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR DEPARTEMENT

S'agissant de la catégorie A, le nombre de demandeurs d'emploi varie ce mois-ci de -0,9% dans l'Oise (soit -401 personnes), à +0,3% dans l'Aisne (+124 personnes), la Somme connaissant une baisse de -0,4% ce mois-ci (-132 personnes).

Quant à la catégorie ABC, on assiste à une diminution de -0,1% dans la Somme (-29 personnes). L'Oise et l'Aisne enregistrent respectivement des variations de +0,3% (+197 personnes) et +0,7% (+389 personnes).

Demands d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégorie A

<i>Données cvs</i>	Avril 2013	Mars 2014	Avril 2014	Variation sur un mois	Variation sur un an
Aisne	35 795	36 223	36 347	0,3	1,5
Oise	42 068	42 880	42 479	-0,9	1,0
Somme	32 768	32 825	32 693	-0,4	-0,2
Picardie	110 631	111 929	111 518	-0,4	0,8

Source : STMT - Pôle emploi, DARES. Calcul des cvs : DIRECCTE Picardie / ESE, DARES.

Unités : variations en %

Demands d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégorie ABC

<i>Données cvs</i>	Avril 2013	Mars 2014	Avril 2014	Variation sur un mois	Variation sur un an
Aisne	51 781	52 469	52 858	0,7	2,1
Oise	62 762	64 213	64 410	0,3	2,6
Somme	48 609	49 312	49 283	-0,1	1,4
Picardie	163 151	165 994	166 551	0,3	2,1

Source : STMT - Pôle emploi, DARES. Calcul des cvs : DIRECCTE Picardie / ESE, DARES.

Unités : variations en %

2.a - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE

Catégorie A

En Picardie, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A reste stable par rapport au mois dernier en ce qui concerne les hommes et connaît une baisse chez les femmes (-0,8%), ce qui représente encore ces douze derniers mois respectivement +1,7% chez les premiers, et -0,2% chez les secondes. Les moins de 25 ans enregistrent une baisse de -1,8% soit -7,4% annuellement. Les 25-49 ans enregistrent ce mois-ci une diminution de -0,1% (+0,3% en évolution annuelle), tandis que les plus de 50 ans connaissent une situation difficile avec un accroissement de +0,2% de la demande (+10,6% sur un an).

Avertissement : En raison de la défaillance dans l'acheminement d'une partie des messages de relance envoyés aux demandeurs d'emploi lors de la campagne d'actualisation du mois d'août 2013, le nombre des sorties pour défaut d'actualisation enregistrées au mois d'août 2013 a été inhabituellement élevé, ce qui a eu un impact à la baisse sur le nombre de demandeurs d'emploi inscrits fin août 2013.

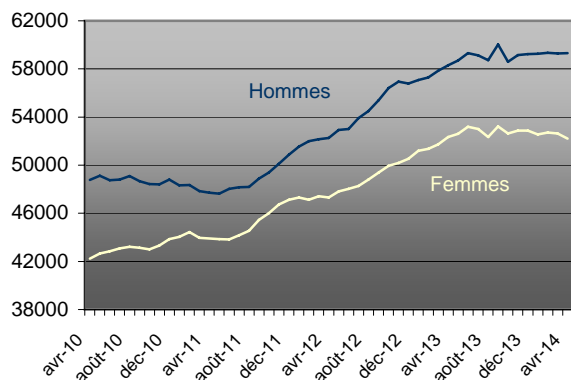
Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégorie A

Données cvs	Avril 2013	Mars 2014	Avril 2014	Variation sur un mois	Variation sur un an
Picardie					
Hommes	58 295	59 297	59 304	0,0	1,7
Femmes	52 336	52 632	52 214	-0,8	-0,2
Moins de 25 ans	22 873	21 547	21 169	-1,8	-7,4
Entre 25 et 49 ans	65 236	65 525	65 443	-0,1	0,3
50 ans et plus	22 522	24 857	24 907	0,2	10,6
Hommes de moins de 25 ans	12 018	11 476	11 370	-0,9	-5,4
Hommes de 25 à 49 ans	34 350	34 572	34 567	0,0	0,6
Hommes de 50 ans et plus	11 928	13 249	13 367	0,9	12,1
Femmes de moins de 25 ans	10 855	10 070	9 799	-2,7	-9,7
Femmes de 25 à 49 ans	30 887	30 954	30 875	-0,3	0,0
Femmes de 50 ans et plus	10 594	11 608	11 540	-0,6	8,9
Ensemble de la catégorie A	110 631	111 929	111 518	-0,4	0,8

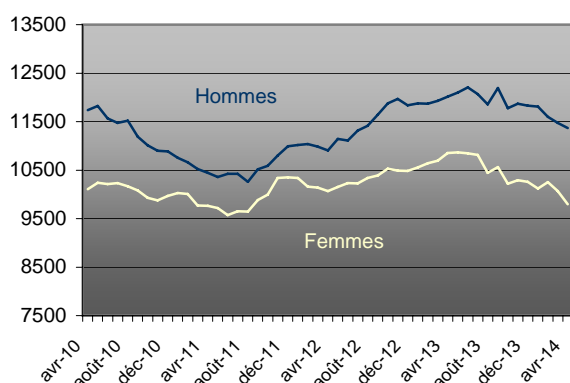
Source : STMT - Pôle emploi, DARES. Calcul des cvs : DIRECCTE Picardie / ESE, DARES.

Unités : variations en %

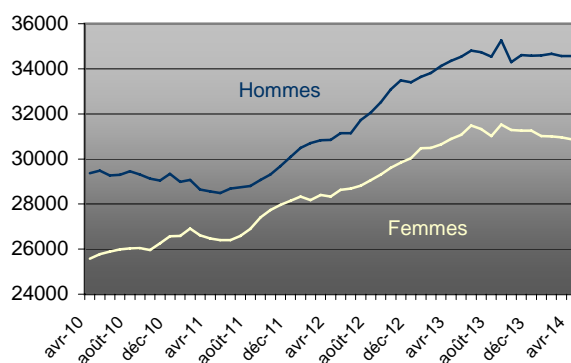
Par sexe (en cvs)



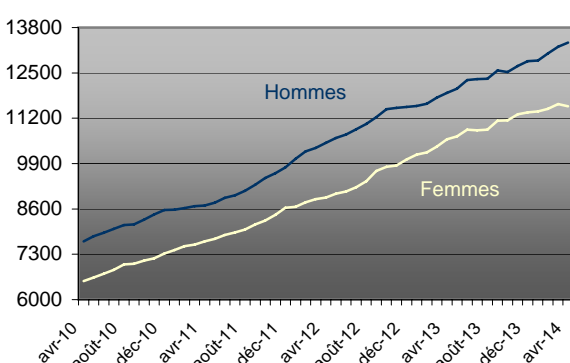
Moins de 25 ans (en cvs)



Entre 25 et 49 ans (en cvs)



50 ans et plus (en cvs)



2.b - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE

Catégorie ABC

En Picardie, les demandeurs d'emploi de catégorie ABC enregistrent une augmentation de 0,7% chez les hommes alors que la situation des femmes reste stable (annuellement +3,0% chez les premiers et +1,2% chez les secondes). Seuls les moins de 25 ans connaissent un fléchissement de -0,6% (-6,1% annuellement). Chez les 25-49 ans on enregistre une hausse de +0,5% (+2,0% sur un an). Les seniors pour leur part enregistrent une variation mensuelle de +0,6% (+10,7% en un an).

Avertissement : En raison de la défaillance dans l'acheminement d'une partie des messages de relance envoyés aux demandeurs d'emploi lors de la campagne d'actualisation du mois d'août 2013, le nombre des sorties pour défaut d'actualisation enregistrées au mois d'août 2013 a été inhabituellement élevé, ce qui a eu un impact à la baisse sur le nombre de demandeurs d'emploi inscrits fin août 2013.

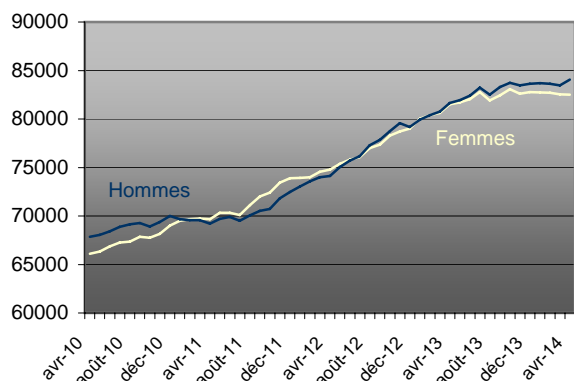
Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégorie ABC

Données cvs	Avril 2013	Mars 2014	Avril 2014	Variation sur un mois	Variation sur un an
Picardie					
Hommes	81 637	83 468	84 055	0,7	3,0
Femmes	81 514	82 526	82 496	0,0	1,2
Moins de 25 ans	32 482	30 680	30 509	-0,6	-6,1
Entre 25 et 49 ans	98 670	100 096	100 605	0,5	2,0
50 ans et plus	32 000	35 217	35 437	0,6	10,7
Hommes de moins de 25 ans	16 829	16 105	16 133	0,2	-4,1
Hommes de 25 à 49 ans	49 668	50 561	50 941	0,8	2,6
Hommes de 50 ans et plus	15 141	16 801	16 982	1,1	12,2
Femmes de moins de 25 ans	15 653	14 575	14 377	-1,4	-8,2
Femmes de 25 à 49 ans	49 002	49 535	49 664	0,3	1,4
Femmes de 50 ans et plus	16 859	18 416	18 455	0,2	9,5
Ensemble de la catégorie ABC	163 151	165 994	166 551	0,3	2,1

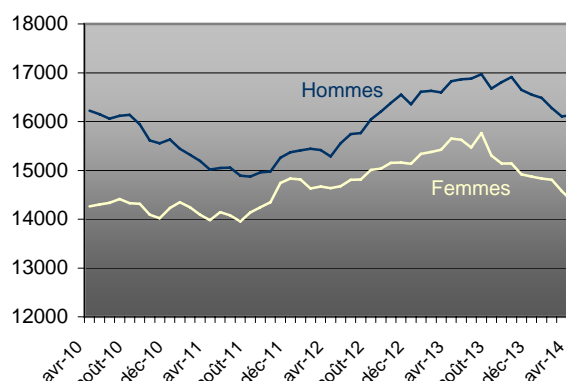
Source : STMT - Pôle emploi, DARES. Calcul des cvs : DIRECCTE Picardie / ESE, DARES.

Unités : variations en %

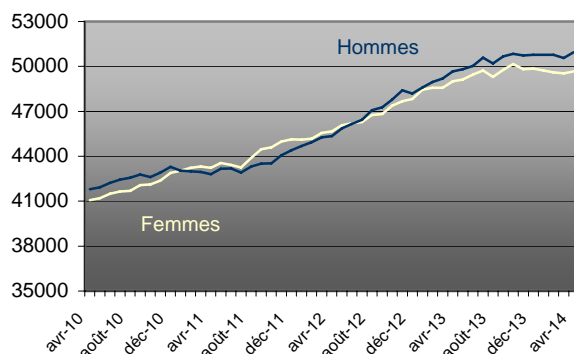
Par sexe (en cvs)



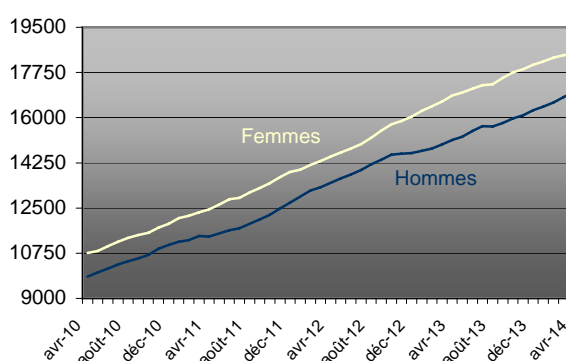
Moins de 25 ans (en cvs)



Entre 25 et 49 ans (en cvs)



50 ans et plus (en cvs)



3 - ANCIENNETÉ D'INSCRIPTION SUR LES LISTES DES DEMANDEURS D'EMPLOI

En Picardie, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie ABC depuis plus d'un an croît de +0,6% (soit +433 personnes) par rapport à mars dernier, et augmente de +8,2% ces douze derniers mois. Les demandeurs d'emploi inscrits depuis moins d'un an connaissent une légère hausse ce mois-ci (+24 personnes), même si leur évolution annuelle reste à la baisse (-2,8%).

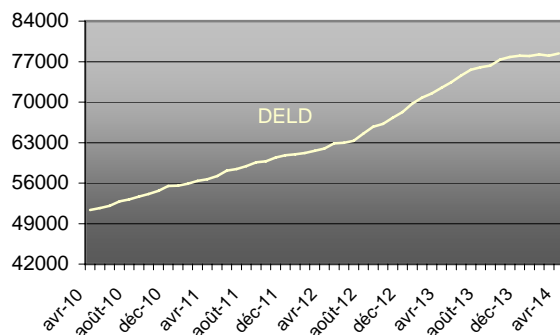
Ancienneté d'inscription sur les listes des demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi Catégorie ABC

Données cvs	Avril 2013	Mars 2014	Avril 2014	Variation sur un mois	Variation sur un an
Picardie					
Moins d'un an	90 662	87 992	88 116	0,1	-2,8
Un an et plus	72 489	78 002	78 435	0,6	8,2
Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis un an et plus (%)	44,4	47,0	47,1		
France métropolitaine (CVS-CJO)					
Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis un an et plus (%)	40,0	42,2	42,4		

Source : STMT - Pôle emploi, DARES. Calcul des cvs : DIRECCTE Picardie / ESE, DARES.

Unités : variations en %

Demandeurs d'emploi inscrits depuis un an et plus (en cvs)



4 - FLUX D'ENTRÉE ET DE SORTIE

En Picardie, on enregistre une augmentation des inscriptions à Pôle Emploi ces douze derniers mois (+3,9%), avec simultanément une progression notable des sorties (+11,1%). Ces dernières suivent la même tendance quelque soit le motif de sortie, seuls les autres cas diminuent légèrement, tandis que les inscriptions à Pôle emploi fluctuent différemment selon les raisons de leur admission.

Avertissement : Depuis le 1er janvier 2013, les radiations administratives prennent effet à la date de leur notification, et non plus à la date du manquement qui les motive. Ce changement de règle a eu un impact à la baisse sur le nombre de radiations administratives et donc le nombre de sorties totales en janvier 2013. A partir du mois de février 2013, le nombre de radiations administratives retrouve, en moyenne, un niveau correspondant à celui qui aurait été observé si les règles n'avaient pas été modifiées.

Par ailleurs, ce changement de règles a modifié la saisonnalité du nombre de radiations administratives. Du fait d'un recul limité pour estimer l'effet de cette nouvelle saisonnalité, la série corrigée des variations saisonnières peut présenter à compter de janvier 2013 un caractère plus heurté que par le passé.

A compter d'avril 2013, des évolutions du système d'information de Pôle emploi ont permis d'homogénéiser l'application des procédures en cas de manquement d'un demandeur d'emploi et d'alléger la charge administrative des conseillers. Elles ont pu contribuer à accroître le nombre de radiations administratives. Dans la majorité des cas, les radiations supplémentaires prononcées le sont pour une durée de 15 jours.

Entrées à Pôle emploi par motif (catégorie ABC)

Données cvs	Avril 2013	Mars 2014	Avril 2014	Répartition des motifs	Variation trimestrielle*	Variation annuelle**
Picardie						
Fin de contrat à durée déterminée	3 258	2 847	2 825	17,5	-2,9	-8,2
Fin de mission d'interim	959	893	885	5,5	3,0	-0,4
Licenciement économique ⁽¹⁾	440	394	400	2,5	3,5	7,0
Autre licenciement	1 290	1 081	1 193	7,4	5,9	-3,4
Démission	354	324	336	2,1	2,4	-5,8
Première entrée	1 013	1 350	1 667	10,3	17,0	70,3
Reprise d'activité	1 052	1 261	1 152	7,1	13,6	17,5
Autres cas	7 551	6 278	7 731	47,8	11,0	1,1
Ensemble	15 917	14 428	16 189	100,0	7,5	3,9
France métropolitaine (CVS-CJO)						
Ensemble	503 200	512 800	526 600		5,2	4,3

Source : STMT - Pôle emploi, DARES. Calcul des cvs : DIRECCTE Picardie / ESE, DARES.

Unités : répartition et variations en %

(1) Y compris les fins de convention de conversion, de PAP anticipé et de CRP

(*) Evolution sur trois mois glissants : trois derniers mois sur les trois mois précédents

(**) Evolution sur trois mois glissants : trois derniers mois sur les trois mêmes mois de l'année précédente

Sorties de Pôle emploi par motif (catégorie ABC)

Données cvs	Avril 2013	Mars 2014	Avril 2014	Répartition des motifs	Variation trimestrielle*	Variation annuelle**
Picardie						
Reprise d'emploi déclarée	2 381	2 571	2 648	18,2	-12,1	11,6
Entrée en stage	1 118	1 637	1 682	11,6	17,5	45,4
Arrêt de recherche (maternité, maladie, retraite) :	1 035	993	1 070	7,3	6,6	0,9
- dont maladie	602	625	650	4,5	4,4	12,7
Cessation d'inscription pour défaut d'actualisation ⁽¹⁾	5 375	6 170	5 650	38,8	2,9	4,0
Radiation administrative	1 847	1 919	2 102	14,4	19,2	34,0
Autres cas	1 601	1 433	1 409	9,7	1,0	-4,2
Ensemble	13 358	14 723	14 561	100,0	3,2	11,1
France métropolitaine (CVS-CJO)						
Ensemble	450 800	496 900	486 700		5,0	7,8

Source : STMT - Pôle emploi, DARES. Calcul des cvs : DIRECCTE Picardie / ESE, DARES.

Unités : répartition et variations en %

(1) I.e. absences au contrôle

(*) Evolution sur trois mois glissants : trois derniers mois sur les trois mois précédents

(**) Evolution sur trois mois glissants : trois derniers mois sur les trois mêmes mois de l'année précédente

5 - DEMANDEURS D'EMPLOI AYANT UN DROIT PAYABLE AU RSA

Données brutes

En Picardie, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A et ayant un droit payable au Revenu de solidarité active (RSA) est de 26 444, ce qui représente 24,0% des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A.

En catégorie ABC, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits et ayant un droit payable au RSA est de 32 214 (soit 19,4% des demandeurs d'emploi de cette même catégorie).

Par ailleurs, les entrées à Pôle emploi en catégorie ABC des bénéficiaires ayant un droit payable au RSA sont de 2 753 (soit 21,2% des entrées de cette même catégorie). Quant aux sorties de Pôle emploi des bénéficiaires ayant un droit payable au RSA, elles sont de 2 894 ce mois-ci (soit 20,3% des sorties en catégorie ABC).

Demands d'emploi ayant un droit payable au RSA inscrits en fin de mois à Pôle emploi

<i>Données brutes</i>	Avril 2013	Mars 2014	Avril 2014	Variation sur un an
Picardie				
Catégorie A	24 583	26 760	26 444	7,6
Catégorie B	2 975	3 056	3 310	11,3
Catégorie C	2 283	2 223	2 460	7,8
Catégorie ABC	29 841	32 039	32 214	8,0
Catégorie D	827	1 267	1 339	61,9
Catégorie E	1 906	2 244	2 352	23,4
Catégorie ABCDE	32 574	35 550	35 905	10,2
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie A			24,0	
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie ABC			19,4	
France métropolitaine				
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie A			20,8	
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie ABC			17,1	

Source : STMT - Pôle emploi, DARES.

Unités : variation en %

Demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA inscrits en fin de mois à Pôle emploi
Composantes de RSA

<i>Données brutes</i>	Avril 2013	Mars 2014	Avril 2014	Variation sur un an
Picardie				
Demandeurs d'emploi en catégorie A				
RSA socle seul	19 926	21 549	21 507	7,9
RSA socle et activité	1 953	2 280	2 144	9,8
RSA activité seule	2 704	2 931	2 793	3,3
Demandeurs d'emploi en catégorie ABC				
RSA socle seul	21 114	22 585	22 770	7,8
RSA socle et activité	3 624	3 995	4 006	10,5
RSA activité seule	5 103	5 459	5 438	6,6

Source : STMT - Pôle emploi, DARES.

Unités : variation en %

Entrées et sorties à Pôle emploi des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA
Catégorie ABC

<i>Données brutes</i>	Avril 2013	Mars 2014	Avril 2014	Variation sur un an
Picardie				
Entrées				
Entrées des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA	2 614	2 833	2 753	5,3
Part dans l'ensemble des entrées			21,2	
Sorties				
Sorties des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA	2 644	2 977	2 894	9,5
Part dans l'ensemble des sorties			20,3	

Source : STMT - Pôle emploi, DARES.

Unités : variation en %

6 - OFFRES D'EMPLOI

En Picardie, les offres d'emploi collectées par Pôle emploi diminuent de -1,9% sur un an. Seules les offres d'emploi de plus de six mois progressent (+12,7%), les offres temporaires et occasionnelles diminuant ces douze derniers mois respectivement de -7,5% et -22,8%.

Avertissement : Les offres collectées par Pôle emploi sont les offres déposées par les employeurs auprès de Pôle emploi. Depuis juillet 2013, les offres déposées auprès de partenaires de Pôle emploi sont également publiées sur le site internet de Pôle emploi, afin de permettre une plus grande lisibilité des offres et faciliter le rapprochement avec les demandes d'emploi. Le nombre d'offres d'emploi collectées publié ici ne correspond donc pas à l'ensemble des offres accessibles par les demandeurs d'emploi sur le site pole-emploi.fr.

Offres d'emploi collectées par Pôle emploi

Données cvs	Avril 2013	Mars 2014	Avril 2014	Variation trimestrielle*	Variation annuelle**
Picardie					
- Emplois durables	2 178	2 242	2 219	-8,7	12,7
- Emplois temporaires	2 694	2 182	2 690	2,4	-7,5
- Emplois occasionnels	680	522	584	-15,2	-22,8
Ensemble	5 552	4 947	5 493	-4,4	-1,9
France métropolitaine (CVS-CJO)					
- Emplois durables	101 600	107 200	114 200	4,0	9,9
- Emplois temporaires	88 500	84 000	91 300	-1,7	-3,4
- Emplois occasionnels	27 200	26 700	26 400	-3,5	-4,9
Ensemble	217 300	217 900	231 900	0,8	2,6

Source : STMT - Pôle emploi, DARES. Calcul des cvs : DIRECCTE Picardie / ESE, DARES.

Unités : variations en %

(*) Evolution sur trois mois glissants : trois derniers mois sur les trois mois précédents

(**) Evolution sur trois mois glissants : trois derniers mois sur les trois mêmes mois de l'année précédente

Encadré 1 - Sources et définitions

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi

Les demandeurs d'emploi sont des personnes qui sont inscrites à Pôle emploi, organisme issu de la fusion entre l'ANPE et le réseau des Assédic.

Catégories de demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont regroupés en différentes catégories. Conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi (septembre 2008), la Dares et Pôle emploi présentent à des fins d'analyse statistique les données sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en fonction des catégories suivantes :

- *catégorie A* : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi - sans emploi
- *catégorie B* : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi - ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois)
- *catégorie C* : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi - ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois)
- *catégorie D* : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie ... - sans emploi
- *catégorie E* : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi - en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés)

Dans les fichiers administratifs de Pôle emploi, huit catégories de demandeurs d'emploi sont utilisées (catégories 1 à 8), catégories définies par arrêté du 5 février 1992 complété par l'arrêté du 5 mai 1995. Jusqu'au mois de février 2009, les publications étaient fondées uniquement sur ces catégories. Le tableau suivant présente la correspondance entre les catégories utilisées à des fins de publication statistique à partir de mars 2009 et les catégories administratives auxquelles Pôle emploi a recours dans sa gestion des demandeurs d'emploi :

Catégories statistiques	Catégories administratives
Catégorie A	Catégories 1, 2, 3 hors activité réduite
Catégorie B	Catégories 1, 2, 3 en activité réduite
Catégorie C	Catégories 6, 7, 8
Catégorie D	Catégorie 4
Catégorie E	Catégorie 5
Catégories A, B, C	Catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8

La situation réelle au regard de l'emploi des demandeurs d'emploi peut, dans certains cas, ne pas correspondre à la catégorie dans laquelle ils sont enregistrés : si cette correspondance est contrôlée pour les demandeurs d'emploi indemnisés, il n'en est pas de même des demandeurs d'emploi non indemnisés.

Les entrées et les sorties des listes de Pôle emploi sont enregistrées pour l'ensemble de la catégorie ABC et non au niveau de chacune d'entre-elles.

Ancienneté sur les listes de Pôle emploi

Du fait du mode d'enregistrement des entrées et des sorties, il n'est pas possible de calculer l'ancienneté ou la durée passée sans discontinuité en catégorie A (respectivement B ou C).

De manière conventionnelle, un demandeur d'emploi qui est resté inscrit plus de 12 mois sur les listes de Pôle emploi i.e. dont l'ancienneté sur les listes est supérieure à un an, peut être qualifié de demandeur d'emploi de longue durée. S'il est inscrit depuis plus de 24 mois, il est considéré comme étant demandeur d'emploi de très longue durée.

Motifs d'entrée et de sortie des listes de Pôle emploi pour la catégorie ABC

Les flux d'entrée et de sortie des listes sont présentés suivant différents motifs.

Parmi les motifs d'entrée :

- les premières entrées correspondent aux cas où la demande d'emploi est enregistrée alors que la personne se présente pour la première fois sur le marché du travail, notamment lorsqu'elle vient d'achever ses études ou lorsqu'elle était auparavant inactive
- le motif de reprise d'activité comprend à la fois le cas où le demandeur d'emploi cherche à reprendre une activité après une interruption d'au moins six mois et, depuis octobre 2005, le cas où l'entrée sur les listes de Pôle emploi a lieu suite à une sortie de stage ou à une fin de congé de maladie ou maternité
- les autres cas recouvrent des situations ne correspondant à aucune ventilation, y compris les entrées pour rupture

Parmi les motifs de sortie :

- les arrêts de recherche sont liés à une maladie, un congé maternité, un accident du travail, un départ en retraite ou une dispense de recherche d'emploi
- les cessations d'inscription pour défaut d'actualisation correspondent aux cas où le demandeur d'emploi n'a pas actualisé sa déclaration de situation mensuelle

- les radiations administratives peuvent intervenir lorsque le demandeur d'emploi ne répond pas à une convocation, lorsqu'il fait une fausse déclaration ou lorsqu'il refuse une offre d'emploi - le motif d'offre d'emploi raisonnable ayant été ajouté en octobre 2008 – une formation, une visite médicale, un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, un contrat aidé, une action d'insertion. La suspension qui en découle peut aller de 15 jours à un an suivant la cause
- les autres cas recouvrent des situations ne correspondant à aucune autre ventilation.

Les motifs de sortie des listes de Pôle emploi sont mal connus dans les fichiers administratifs. En particulier, dans les statistiques publiées ici, les reprises d'emploi déclarées sous-estiment le nombre de reprises réelles d'emploi. En effet, chaque mois, de nombreux demandeurs d'emploi sortent des listes parce qu'ils n'ont pas actualisé leur situation mensuelle en fin de mois (ils sont alors enregistrés dans le motif «cessation d'inscription pour défaut d'actualisation») ou à la suite d'une radiation administrative, par exemple pour non réponse à convocation. Or, une partie de ces demandeurs d'emploi a en fait retrouvé un emploi. L'enquête trimestrielle Sortants de Pôle emploi et de la Dares fournit une estimation de la part des sorties réelles pour reprise d'emploi.

Les offres d'emploi collectées et satisfaites à Pôle emploi

Pôle emploi collecte des offres d'emploi auprès des entreprises, dont une partie d'entre-elles sont satisfaites. Les statistiques comptabilisent comme satisfaite une offre pour laquelle l'employeur a trouvé une personne pour occuper le poste proposé, indépendamment de la façon dont il a réussi à le pourvoir - grâce à Pôle emploi ou par un autre moyen.

Les offres collectées publiées ici sont classées suivant trois types :

- les offres d'emploi durable, pour des contrats de plus de six mois
- les offres d'emploi temporaire, pour des contrats compris entre un et six mois
- les offres d'emploi occasionnel, pour des contrats de moins d'un mois

Les rapprochements entre les offres et les demandes d'emploi doivent être faits avec précaution dans la mesure où une partie des besoins de recrutement des entreprises ne donne pas lieu au dépôt d'une offre auprès de Pôle emploi et ce dans des proportions qui peuvent varier selon la qualification de l'emploi, le secteur d'activité ou la taille de l'entreprise.

Méthodologie de correction des variations saisonnières

La méthodologie adoptée pour corriger les séries publiées ici se décompose en deux étapes détaillées ci-après. Les estimations des coefficients de variations saisonnières sont réalisées sur la période allant de janvier 1996 à décembre 2010 et projetés sur l'ensemble de l'année 2011, de sorte que la campagne de traitement statistique des séries n'a lieu qu'une seule fois par an quand toutes les données de l'année antérieure sont disponibles.

1^{ère} étape : correction des variations saisonnières

Les séries publiées ici sont marquées par des phénomènes récurrents, de type saisonniers, qui ne reflètent pas des mouvements de nature économique. Il est nécessaire d'en faire abstraction pour analyser les fluctuations purement conjoncturelles de ces séries : il faut raisonner sur des données corrigées des variations saisonnières (cvs).

La cvs est appliquée au niveau national aux données préalablement corrigées des jours ouvrables (cjo). Elle permet d'éliminer la composante saisonnière de chaque série pour ne garder que les composantes liées à la tendance (i.e. à l'évolution de long terme de la série), au cycle (i.e. aux fluctuations de court terme) et à certaines irrégularités (fluctuations résiduelles non périodiques).

2^{ème} étape : mise en cohérence des différentes ventilations

Les séries désaisonnalisées sont mises en cohérence, de sorte que la somme de séries désaisonnalisées soit égale à la série désaisonnée de la somme des séries brutes.

Demandeurs d'emploi ayant un droit payable au Revenu de solidarité active (RSA)

Le Revenu de solidarité active (RSA) est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine et généralisé le 1^{er} janvier 2011 en Outre-mer. Il a pour objet « d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, afin de lutter contre la pauvreté, encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et aider à l'insertion sociale des bénéficiaires » (loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008). Il remplace le Revenu minimum d'insertion (RMI), l'Allocation de parent isolé (API) ainsi que les mécanismes d'intéressement liés à la reprise d'emploi.

Le RSA est une allocation destinée à porter les ressources du foyer au niveau d'un revenu garanti. Le revenu garanti est calculé pour chaque foyer en faisant la somme :

- d'un montant forfaitaire dont le niveau varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfants à charge et qui correspondait en juin 2009 au montant du RMI ou de l'API pour les parents isolés
- de 62 % des revenus d'activité des membres du foyer, s'il y en a

Un bénéficiaire du RSA est tenu « de rechercher un emploi, d'entreprendre les démarches nécessaires à la création de sa propre activité ou d'entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle » s'il remplit les conditions suivantes (article L.262-28) :

- les ressources de son foyer sont inférieures à un certain montant forfaitaire, dont le niveau varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfants à charge (460,09 €/mois pour un célibataire sans enfant)
- il est sans emploi ou ne tire de l'exercice de son activité professionnelle que des revenus inférieurs à 500 € (décret n°2009-404 du 15 avril 2009).

Pour un bénéficiaire du RSA majoré (i.e. une personne isolée assumant la charge d'un ou de plusieurs enfants ou étant enceinte), il est tenu compte des sujétions particulières auxquelles celui-ci est contraint, notamment en matière de garde d'enfants.

Encadré 2 - Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi : un concept différent du chômage au sens du BIT

La notion de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi est une notion différente de celle du chômage au sens du BIT : certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à Pôle emploi.

Les données relatives aux demandeurs d'emploi sont issues des fichiers administratifs de gestion de Pôle emploi. La répartition entre les diverses catégories A, B, ou C s'effectue sur la base de règles juridiques portant notamment sur l'obligation de faire des actes positifs de recherche d'emploi et d'être immédiatement disponible, sachant que l'exercice d'une activité réduite est autorisé.

Pour mémoire, un chômeur au sens du BIT est une personne en âge de travailler (c'est-à-dire ayant 15 ans ou plus) qui :

- n'a pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine de référence
- est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours
- a cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans les trois mois.

Seule une enquête statistique peut vérifier si ces critères sont remplis. En France, il s'agit de l'Enquête Emploi de l'Insee.

Alors que le chômage au sens du BIT constitue un indicateur de référence pour l'analyse des évolutions du marché du travail, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi peut être affecté par d'autres facteurs : modifications du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, comportements d'inscription des demandeurs d'emploi ...

Encadré 3 – impact du changement des règles de gestion et des procédures de traitement informatique des radiations administratives sur les statistiques de demandeurs d'emploi

Changement des règles de gestion des radiations administratives

Avant le 1^{er} janvier 2013, les radiations administratives prenaient effet à la date du manquement à l'origine de la radiation (le plus souvent une absence à convocation), soit de façon rétroactive par rapport à leur date de notification au demandeur d'emploi¹.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, de nouvelles règles concernant les radiations sont entrées en vigueur. Elles reprennent des recommandations émises par le Médiateur de Pôle emploi et concernent :

- La fin de la rétroactivité : la date d'effet de la radiation correspond désormais à la date de notification au demandeur d'emploi et non plus à la date du manquement. Cette modification met fin aux indus² que générait l'ancienne règle ;
- La réduction du délai entre le manquement et la notification : les demandeurs d'emploi sont fixés plus rapidement sur leur situation. Cela résulte d'une diminution de 5 jours du délai accordé au demandeur d'emploi pour justifier un manquement, à laquelle s'ajoute une réduction progressive du temps de traitement des dossiers par Pôle emploi.

Avec l'application de la nouvelle règle, le nombre de radiations administratives présenté dans les statistiques du marché du travail portant sur janvier 2013, était plus faible que dans une situation sans changement de règle. En effet, certaines radiations, qui auraient été auparavant comptabilisées au mois de janvier, ne l'ont été qu'au mois de février. Il s'agit des radiations correspondant à un manquement en janvier 2013 notifiées entre le 1^{er} et le 17 février³. Ainsi, les demandeurs d'emploi concernés étaient encore enregistrés sur les listes fin janvier, alors qu'en l'absence de réforme, ils auraient été considérés comme radiés en janvier. En conséquence, le nombre de demandeurs d'emploi à la fin janvier 2013 a été plus élevé que ce qu'il aurait été sans modification de la règle : dans la région Picardie, cet impact a été de +751 pour les demandeurs d'emploi de catégorie A et de +846 pour ceux de catégorie A, B, C.

L'impact du changement de règles sur les sorties des listes pour radiations administratives était cependant essentiellement transitoire. À partir du mois de février 2013, le nombre de radiations administratives retrouve, en moyenne, un niveau correspondant à celui qui aurait été observé si les règles n'avaient pas été modifiées, le changement de règles ne faisant que décaler la date d'effet.

L'effet sur le nombre de demandeurs d'emploi enregistrés sur les listes à moyen terme est nettement inférieur à ce qu'il a été fin janvier, même s'il peut rester légèrement positif. En effet, le report de la date d'effet des radiations décale d'autant la date de réinscription pour les demandeurs d'emploi qui se réinscrivent sur les listes à l'issue de leur période de radiation. A compter de la fin du premier trimestre 2013, ce décalage compense dans une large mesure la hausse initiale du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois enregistrée en janvier 2013.

¹ La radiation était notifiée en moyenne 30 jours environ après le manquement qui la motivait. Ce délai, en partie incompressible, vise notamment à permettre au demandeur d'emploi informé d'une possibilité de radiation de justifier le manquement constaté.

² A savoir les sommes qu'un demandeur d'emploi pouvait éventuellement percevoir entre la date de manquement et la date de notification et qu'il devait rembourser suite à sa radiation.

³ Le 17 février correspond à la date de clôture d'actualisation. Les informations postérieures à cette date ne peuvent être prises en compte pour établir les statistiques relatives au mois de janvier.

Cette réforme, sans changer le nombre de radiations prononcées, modifie sa répartition entre les mois. De ce fait, la saisonnalité de la série est différente, à partir de janvier 2013, de celle des années précédentes. La série des radiations administratives corrigée des variations saisonnières et des jours ouvrables peut donc présenter à partir de janvier 2013 un caractère plus heurté que par le passé.

Evolution du système d'information de Pôle emploi concernant la procédure de radiation

En cas de manquement d'un demandeur d'emploi à l'une des obligations découlant de son inscription sur les listes, un courrier lui est adressé pour l'informer qu'une procédure de radiation est engagée et qu'il dispose d'un délai de 10 jours pour apporter des explications. Dès lors qu'une justification légitime est apportée par le demandeur d'emploi, la procédure est arrêtée. Dans le cas contraire, la décision de radiation est prise par le directeur de l'agence et notifiée au demandeur d'emploi ; celui-ci ne peut alors s'inscrire sur les listes pendant une durée qui dépend de la nature des manquements et de leur répétition.

Jusqu'en mars 2013, le traitement de cette procédure était géré manuellement pour l'ensemble des motifs de manquement, à l'exception du motif d'absence à convocation (qui représente plus de 80 % des radiations), pour lequel le courrier d'avertissement était généré informatiquement. À compter d'avril 2013, des évolutions ont été mises en œuvre dans le système d'information de Pôle emploi, visant à homogénéiser les procédures pour les différents motifs de manquement et à alléger la charge administrative des conseillers. En particulier, le courrier d'avertissement est désormais généré informatiquement pour l'ensemble des motifs de manquement, son envoi restant de la responsabilité du conseiller. Ces évolutions, sans modifier la liste des motifs de manquement, ont pu contribuer à augmenter le nombre de radiations administratives depuis avril 2013. Dans la majorité des cas, les radiations supplémentaires prononcées le sont pour une durée de 15 jours.

Par ailleurs, depuis avril 2014, les conseillers de Pôle emploi disposent d'une liste informatisée des demandeurs d'emploi à avertir pour l'ensemble des motifs. Cette évolution pourrait également contribuer à accroître le nombre mensuel de radiations administratives.